



SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

DELIBERATION n°B-2023-04-045 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 15

Date de convocation : 18/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre avril à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil municipal en mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 12

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président

Absents : 3

Laurent DE LAUNAY, Jean-Luc LAMAISON, Stéphanie DUPUY

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETU
PARTICIPATIVE**
**BOURSE AUX PROJETS JEUNES : DEMANDE DE BOURSE DE L'ASSOCIATION
EXART**

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230424-B_2023_04_045-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-Président en charge de la jeunesse, l'insertion, l'attractivité du monde étudiant et la démocratie participative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
Vu le règlement des Bourses projets jeunes, adopté par délibération du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2022,
Vu la demande d'aide financière de l'Association « EXART » en date du 13 Mars 2023,
Vu l'avis de la commission Jeunesse en date du 27 mars 2023,

Considérant que dans le cadre du dispositif « Projet Jeunes Cali », la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien méthodologique, matériel et financier à des projets à l'initiative de jeunes du territoire, dans les domaines sportifs, culturels, artistiques, humanitaires ou solidaires.

Considérant que l'association « Exart » a été créée par le groupe de musique « Blueberries » en vue de développer un collectif de groupes et de musiciens. Elle a demandé une aide financière pour l'organisation d'un concert gratuit en mai à l'Espace Jeunes à Libourne, au cours duquel se produiront plusieurs groupes de jeunes musiciens.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- accorder une bourse de 500€ à l'association « Exart » pour la réalisation du projet susvisé
- signer tous documents afférents à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 67 compte 6714 service gestionnaire et destinataire : COOR3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne **27 avril 2023**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Jacques LEGRAND,
1^{er} Vice-président,
Secrétaire de séance



SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

DELIBERATION n°B-2023-04-046 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 15

Date de convocation : 18/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre avril à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil municipal en mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 12

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président

Absents : 3

Laurent DE LAUNAY, Jean-Luc LAMAISON, Stéphanie DUPUY

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT PARTICIPATIVE

BOURSE AUX PROJETS JEUNES : DEMANDE DE BOURSE DE L'ASSOCIATION "ROUGE GARANCE AND CO"

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-Président en charge de la jeunesse, l'insertion, l'attractivité du monde étudiant et la démocratie participative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Vu le règlement des Bourses projets jeunes, adopté par délibération du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2022,

Vu la demande d'aide financière de l'Association « Rouge Garance and Co » en date du 13 Mars 2023,

Vu l'avis de la commission Jeunesse en date du 27 mars 2023,

Considérant que dans le cadre du dispositif « Projet Jeunes Cali », la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien méthodologique, matériel et financier à des projets à l'initiative de jeunes du territoire, dans les domaines sportifs, culturels, artistiques, humanitaires ou solidaires.

Considérant que le groupe de musiciens « Les PLS » a créé l'Association « Rouge Garance and Co » dont la vocation est d'organiser des concerts, animations et ateliers musicaux, d'initier à la pratique musicale ou encore de soutenir des jeunes artistes et d'aider au développement de groupes. Dans cette optique, l'Association sollicite une aide financière pour développer les outils de communication du groupe « Les PLS » afin de promouvoir leurs concerts.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- accorder une bourse de 300€ à l'association « Rouge Garance and Co » pour la réalisation du projet susvisé ;

- signer tous documents afférents à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 67 compte 6714 service gestionnaire et destinataire : COOR3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne 27 avril 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Jacques LEGRAND,
1^{er} Vice-président,
Secrétaire de séance

